



PAYS DU SUNDGAU

1) Copie F.P

21 GL

Fait le 22/9/2020 AL

va a. Deichtmann
le 24/09/20

Altkirch, le 10 septembre 2020



Monsieur le Président
Jean-Marc DEICHTMANN
Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
68305 SAINT-LOUIS

Objet : Avis du PETR du Pays du Sundgau sur le projet de SCOT de Saint-Louis Agglomération.

Monsieur le Président, *Cher Jean-Marc*

Vous avez sollicité le PETR Pays du Sundgau, porteur du SCOT éponyme, pour connaître son avis sur le projet de SCoT de Saint-Louis Agglomération, conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme.

Le projet de SCoT de Saint-Louis Agglomération prend particulièrement bien en compte les enjeux d'interconnexion avec les territoires voisins. Les questions d'interconnexions territoriales sont abordées sous un angle macro territorial et multithématique.

Le sujet des mobilités et des capacités de connexions entre l'Agglomération de Saint-Louis et le Sundgau constitue un des éléments clefs de nos potentielles collaborations et sont particulièrement importantes pour le développement de nos territoires respectifs. J'ai pris note de votre ambition de renforcer les continuités cyclables entre l'Agglomération de Saint-Louis et le nord sundgauvien. L'aboutissement du Schéma Directeur Cyclable de Saint-Louis Agglomération et l'élaboration actuelle du schéma directeur cyclable du Sundgau sont un moyen de concrétiser cette ambition et de lui donner corps. Le Bus à Haut-Niveau de Services déjà discuté en 2019 pourrait constituer un projet structurant de mobilité collectivité entre les deux territoires. Il constitue de notre point de vue un projet prioritaire pour connecter la gare d'Altkirch à l'Agglomération trinationale de Bâle et pourrait contribuer à limiter de manière tangible les saturations des réseaux observés entre Héisingue et l'échangeur autoroutier de l'A35.

Concernant le volet écologique, nous avons pu noter une bonne articulation entre les trames vertes et bleues des périmètres de SCoT de Saint-Louis Agglomération avec celles du Sundgau. Compte tenu des pressions foncières liées à l'attractivité de l'Agglomérations trinationale de Bâle, il est important de structurer un maillage cohérent entre les noyaux de biodiversité.

Le PADD précise que le développement et la diversification de l'offre commerciale constitue un volet fort des politiques de développement pour le cœur de l'agglomération. Il s'agit de notre point de vue d'un autre levier de réciprocité potentielle à développer dans une logique de valorisation des productions agricoles locales.



PAYS DU SUNDGAU

Vous évoquez en page 46 du PADD la question du renforcement des interconnexions des réseaux d'eau potable. Je tiens à vous alerter que les captages du Sundgau voisins de l'Agglomération de Saint-Louis qui ont montré leurs limites lors des derniers épisodes de sécheresse.

Je tiens enfin, et au-delà du SCoT, à vous remercier pour l'interface jouée par l'Agglomération de Saint-Louis entre le l'AggloProgramm de Bâle et le Pays du Sundgau, marquant ainsi clairement la volonté de nos territoires à travailler ensemble pour coordonner les dynamiques à l'œuvre.

Compte tenu des analyses, des orientations et du projet de SCoT porté par Saint-Louis Agglomération, le Pays du Sundgau donne un avis favorable aux documents soumis à consultation.

Les équipes du Pays du Sundgau sont à votre disposition si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur les observations formulées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Pays du Sundgau



Nicolas JANDER